

Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Bilan des interventions relatives à l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2008

GARDER
notre monde
EN SANTÉ

Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Bilan des interventions relatives à l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2008

Christine Gagnon, M. Sc., toxicologue

Julie Brodeur, M.Sc., toxicologue

2009

Une réalisation du secteur Environnement urbain et santé
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
www.santepub-mtl.qc.ca

© Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2009)
Tous droits réservés

ISBN 978-2-89494-834-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-89494-835-4 (version PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Prix : 5 \$

Le mot du directeur

La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) présente un bilan des interventions relatives à l'eau potable réalisées en 2008 sur le territoire de l'île de Montréal.

Vous pourrez constater que le nombre d'événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme est du même ordre de grandeur que celui des années précédentes. Toutefois, le nombre total d'événements déclarés à la DSP est légèrement à la hausse par rapport à celui des dernières années, mais il s'agit principalement d'événements n'ayant pas conduit à des résultats d'analyse hors norme selon la réglementation en vigueur.

Je vous souhaite une bonne lecture!

Le directeur de santé publique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Lessard', written in a cursive style.

Richard Lessard, M.D.

Sommaire

Au cours de l'année 2008, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) a été avisée de 55 événements concernant la qualité de l'eau potable. De ce nombre, 15 événements ont conduit à des résultats d'analyse hors norme par rapport au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (ci-après, appelé Règlement). Les paramètres microbiologiques impliqués dans les dépassements des normes de qualité de l'eau potable sont les coliformes totaux (5 événements), les colonies atypiques (3 événements), les coliformes fécaux (2 événements) et *Escherichia coli* (1 événement). La présence de coliformes fécaux et d'*Escherichia coli* a d'ailleurs conduit à l'émission de deux avis d'ébullition obligatoires et d'un avis de non-consommation obligatoire. Le seul paramètre associé à un dépassement des normes physico-chimiques a été la turbidité (4 événements).

Les 40 autres événements déclarés à la DSP n'ont pas conduit à des résultats d'analyse hors norme selon le Règlement. Ces événements concernent les coliformes totaux (18 événements)¹, les trihalométhanes totaux² (9 événements) et la turbidité (1 événement). Il y a également eu 11 avis d'ébullition préventifs émis en raison de bris d'aqueduc ou de travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable. Un avis de non-consommation préventif a dû être émis en raison de la présence possible d'hydrocarbures dans l'eau.

¹ Les normes de l'annexe 1 c) et 1 d) du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* pour les coliformes totaux tiennent compte du nombre d'échantillons qu'un réseau de distribution d'eau potable doit prélever par mois. Par conséquent, il se peut qu'il y ait un résultat d'analyse de présence de coliformes totaux sans toutefois qu'il y ait un dépassement de la norme. Ces résultats sont donc déclarés à la DSP par les laboratoires d'analyse accrédités.

² La norme pour les THM (80 µg/L) est une concentration moyenne maximale calculée sur quatre trimestres consécutifs, les laboratoires d'analyse déclarent donc tous les résultats de THM supérieurs à 80 µg/L.

Table des matières

LE MOT DU DIRECTEUR.....	1
SOMMAIRE.....	III
1. INTRODUCTION.....	1
2. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE	3
3. USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL.....	5
4. DESCRIPTION DES ÉVÉNEMENTS DÉCLARÉS À LA DSP CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	7
4.1 Paramètres microbiologiques.....	7
4.2 Paramètres physico-chimiques	8
4.3 Interventions préventives lors de travaux ou de bris d'aqueduc sur les réseaux de distribution d'eau potable	8
4.4 Déclarations à la DSP des résultats d'analyse hors norme par les laboratoires et les responsables de réseaux de distribution d'eau potable.....	10
5. CONCLUSION	11
6. RÉFÉRENCES.....	13

Liste des tableaux

TABEAU 1	DESCRIPTION DES ÉVÉNEMENTS DÉCLARÉS À LA DSP CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL EN 2008.....	9
TABEAU 2	NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS AYANT CONDUIT À DES RÉSULTATS D'ANALYSE HORS NORME SELON LE TYPE DE DÉCLARANT ET LE TYPE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	10

1. Introduction

Dans le cadre de l'application du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (c. Q-2, r.18.1.1) (ci-après appelé, Règlement) (Gouvernement du Québec, 2001), les laboratoires qui effectuent les analyses des échantillons d'eau et les responsables des réseaux de distribution d'eau potable sont tenus de déclarer les résultats d'analyse hors norme au directeur de santé publique de la région concernée. Le rôle de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) en ce qui a trait à cette réglementation porte sur la protection et le suivi de l'état de santé de la population, en s'assurant entre autres que la population est adéquatement informée et en évaluant les risques à la santé en lien avec la contamination de l'eau.

Ce bilan a pour principal objectif de décrire les événements déclarés à la DSP concernant la qualité de l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal. Il présente également les usines de production d'eau potable et les réseaux de distribution d'eau potable sur l'île de Montréal de même que le rôle et les responsabilités de la DSP.

2. Rôle et responsabilités de la Direction de santé publique

Les rôles et les responsabilités de la DSP relativement à l'application du Règlement consistent principalement à :

- s'assurer que la population soit informée et protégée de manière adéquate afin d'éviter les épidémies associées à une contamination de l'eau potable;
- obtenir des partenaires du réseau de la santé les renseignements épidémiologiques de manière précoce pour la surveillance et la protection de la santé de la population;
- évaluer les risques à la santé associés à une contamination de l'eau potable;
- identifier les situations pouvant mettre en danger la santé de la population.

Plusieurs actions doivent être exécutées soit :

- assurer un suivi des résultats d'analyse hors norme microbiologiques et physico-chimiques dans l'eau potable et des situations pouvant affecter la qualité de l'eau potable;
- évaluer le risque sanitaire lors de situations diverses signalées par les partenaires du réseau de la santé ou par les partenaires municipaux ou autres;
- aviser les partenaires du réseau de la santé (Info-Santé et Info-Social CLSC), l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal) lors d'avis d'ébullition, d'avis de non-consommation ou de situations pouvant affecter la qualité de l'eau potable;
- conduire des enquêtes épidémiologiques, lorsque nécessaire;
- produire au besoin des outils de communication et finalement;
- produire un bilan annuel des interventions relatives à l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal.

3. Usines de production d'eau potable et réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal

Sur le territoire de l'île de Montréal, il y a sept usines de production d'eau potable soit Atwater, Charles-J. Des Baillets, Dorval, Lachine, Pierrefonds-Roxboro, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue.

À la fin de l'année 2008, on comptait sur le territoire de l'île de Montréal, 51 réseaux de distribution d'eau potable.

Les 19 réseaux municipaux de distribution d'eau potable sont Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Île-Dorval, Kirkland, Lachine, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pierrefonds-Roxboro, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville par Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville (aqueduc Philips) et Westmount.

Il y a également 7 réseaux municipaux touristiques soit le Jardin botanique de Montréal, le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques, secteur du Château (cabine de plage), le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques (ferme), le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques (centre d'interprétation), le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques (cabane à sucre), le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques, secteur du Château (château) et le Parc Olympique.

Les 25 réseaux privés³ de distribution d'eau potable sont Boscoville, Campus Macdonald (à Sainte-Anne-de-Bellevue), CEGEP de Saint-Laurent, CEGEP Marie-Victorin, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Cité des Prairies, Cité-Jardin Fonteneau, Fiducie Ernest-Labelle (à Saint-Laurent), Golf Elm Ridge, Golf Royal Montréal, Hôpital Douglas, Hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine, Baie de Kassy's Cove, La Tannerie de Montréal, Les Cours Chelsea Est, Les Cours Chelsea Nord, Les Pères Capucins, Mont Saint-Antoine, Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Repos Saint-François-d'Assise, Résidence Berthiaume du Tremblay, Six-Flags (La Ronde), Société en commandite C.R.L. (à l'Île-Bizard), Université de Montréal et Université McGill.

³ Les réseaux privés de distribution d'eau potable ont, au sein de leur entreprise ou de leur institution, un réseau interne de distribution d'eau potable qui relie entre eux leurs bâtiments et dont l'eau potable est distribuée à 20 personnes et plus.

4. Description des événements déclarés à la DSP concernant la qualité de l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal

Un total de 55 événements concernant la qualité de l'eau potable a été déclaré à la DSP au cours de l'année 2008. De ce nombre, 15 événements ont mené à des résultats d'analyse hors norme par rapport au Règlement en vigueur alors que les 40 autres événements n'ont pas conduit à des résultats d'analyse hors norme (Tableau 1).

Le nombre d'événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme (15) en 2008 est du même ordre de grandeur que celui des dernières années où il y avait eu 14, 9 et 11 événements pour les années 2007, 2006 et 2005, respectivement. Toutefois, le nombre total d'événements déclarés à la DSP (55) est légèrement à la hausse par rapport à celui des dernières années où il y avait eu 44, 40 et 48 événements pour les années 2007, 2006 et 2005. Une augmentation dans le nombre d'événements concernant les coliformes totaux et les trihalométhanes totaux dans l'eau pour lesquels la réglementation a été respectée peut expliquer cette légère hausse du nombre d'événements déclarés à la DSP.

4.1 Paramètres microbiologiques

Les paramètres microbiologiques concernés dans le dépassement des normes de qualité de l'eau potable sont les coliformes totaux (5 événements), les colonies atypiques (3 événements), les coliformes fécaux (2 événements) et *Escherichia coli* (1 événement) (Tableau 1).

La présence de coliformes fécaux dans l'eau d'un réseau municipal de distribution d'eau potable et dans celle d'un réseau privé a d'ailleurs conduit à l'émission d'avis d'ébullition obligatoires (Tableau 1). Selon les responsables des réseaux de distribution d'eau potable, les méthodes de prélèvements des échantillons d'eau n'auraient pas été bien suivies par le personnel chargée des prélèvements. D'ailleurs, dans le cas du réseau privé, la qualité de l'eau distribuée par la municipalité était exempte de coliformes fécaux et respectait toutes les normes microbiologiques de qualité de l'eau potable du Règlement. Les échantillons prélevés pour le retour à la conformité ont d'ailleurs tous été conformes à la réglementation.

La déclaration d'un événement impliquant la présence de *Escherichia coli* dans un réseau de distribution d'eau potable municipal touristique a entraîné l'émission d'un avis de non-consommation obligatoire de l'eau (Tableau 1). Ce réseau dessert des installations qui n'ont pas les équipements nécessaires pour réaliser une ébullition de l'eau. C'est pour cette raison que l'avis prévoyait la non-consommation de l'eau comme mesure de protection de la population.

Ces avis d'ébullition ou de non-consommation obligatoires ont été émis pour une d'une durée moyenne de 3 jours.

En 2008, il y a eu 18 événements impliquant la présence de coliformes totaux dans l'eau potable pour lesquels les normes microbiologiques ont été respectées (Tableau 1). Étant donné que ces normes tiennent compte du nombre d'échantillons

qu'un réseau de distribution d'eau potable doit prélever par mois⁴, il se peut qu'il y ait un résultat d'analyse démontrant la présence de coliformes totaux sans toutefois qu'il y ait un dépassement de la norme. Les laboratoires d'analyse accrédités déclarent ces résultats à la DSP car ils ne disposent pas des données permettant de déterminer s'il s'agit d'un résultat hors norme ou non. Le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) détient un registre de l'ensemble des paramètres microbiologiques et physico-chimiques déclarés en vertu du Règlement.

En 2008, à deux reprises, des responsables de réseaux de distribution d'eau potable ont contacté la DSP afin de mentionner qu'ils avaient procédé à l'émission d'un avis d'ébullition préventif ou à un avis de non-consommation préventif en raison de la présence de coliformes totaux alors que l'émission d'avis n'était pas requise pour ce type d'événements.

4.2 Paramètres physico-chimiques

Le seul paramètre physico-chimique qui a entraîné un dépassement de la norme de qualité de l'eau potable est celui de la turbidité. En 2008, il y a eu 4 événements pour lesquels un dépassement de la norme pour la turbidité a été constaté. La DSP a également été avisée d'un événement impliquant la turbidité sans toutefois qu'il y ait un dépassement de la norme (Tableau 1).

Les trihalométhanes totaux (THM) dans l'eau potable ont été impliqués dans 9 événements en 2008 pour lesquels la norme a été respectée. D'un point de vue réglementaire, pour qu'il y ait un dépassement de la norme pour les THM, il faut que la concentration moyenne maximale calculée sur quatre trimestres consécutifs dépasse 80 µg/L. Pour cette raison, les laboratoires accrédités déclarent à la DSP tous les résultats d'analyse de THM supérieurs à 80 µg/L. Il est possible d'obtenir auprès du MDDEP la concentration moyenne maximale sur quatre trimestres consécutifs pour un réseau de distribution d'eau potable afin de savoir si ce réseau de distribution d'eau potable respecte ou non la norme pour les THM.

Un événement impliquant la présence possible d'hydrocarbures dans l'eau potable à la suite d'un bris d'une conduite d'eau a été déclaré à la DSP en 2008. Un avis de non-consommation préventif a été émis durant 3 jours jusqu'à ce que les résultats d'analyse confirment l'absence de ce contaminant dans l'eau potable.

4.3 Interventions préventives lors de travaux ou de bris d'aqueduc sur les réseaux de distribution d'eau potable

Au cours de l'année 2008, la DSP a été avisée par des responsables de réseaux de distribution d'eau potable de 11 avis d'ébullition préventifs. Ces avis ont été émis à la population en raison de travaux sur le réseau (6 événements) ou à la suite de bris d'aqueduc (5 événements) (Tableau 1). Le nombre moyen de jours en avis d'ébullition préventifs a été de 3 jours.

⁴ L'annexe 1 c) du Règlement stipule que [...] s'« il est prélevé 21 échantillons d'eau ou plus sur une période de 30 jours consécutifs, 90 % au moins de ces échantillons doivent être exempts de bactéries coliformes totales ». L'annexe 1 d) du Règlement stipule que [...] s'« il est prélevé moins de 21 échantillons d'eau sur une période de 30 jours consécutifs, un seul de ces échantillons peut contenir des bactéries coliformes totales ».

Tableau 1. Description des événements déclarés à la DSP concernant la qualité de l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2008

Événements	Paramètres/ Interventions	Résultats		Avis	
		Hors norme	Conforme	Obligatoire	Préventif
1	Trihalométhanes totaux		x		
2	Trihalométhanes totaux		x		
3	Trihalométhanes totaux		x		
4	Coliformes totaux		x		Ébullition ¹
5	Coliformes totaux		x		Ébullition ¹
6	Coliformes totaux		x		
7	Coliformes totaux		x		
8	Coliformes totaux	x			
9	Hydrocarbures				Non-consommation
10	Coliformes totaux	x			
11	Coliformes totaux		x		
12	Coliformes totaux		x		
13	Coliformes totaux		x		
14	Coliformes totaux		x		
15	Coliformes totaux		x		
16	Coliformes totaux		x		
17	Coliformes totaux	x			
18	Coliformes totaux	x			
19	Trihalométhanes totaux		x		
20	Coliformes totaux		x		
21	Trihalométhanes totaux		x		
22	Coliformes fécaux	x		Ébullition	
23	Turbidité		x		
24	Coliformes totaux		x		
25	Coliformes totaux	x			
26	Turbidité	x			
27	Bris d'aqueduc				Ébullition
28	Bris d'aqueduc				Ébullition
29	Bris d'aqueduc				Ébullition
30	Bris d'aqueduc				Ébullition
31	Bris d'aqueduc				Ébullition
32	Travaux sur le réseaux				Ébullition
33	Travaux sur le réseaux				Ébullition
34	Travaux sur le réseaux				Ébullition
35	Travaux sur le réseaux				Ébullition
36	Travaux sur le réseaux				Ébullition
37	Travaux sur le réseaux				Ébullition
38	Coliformes totaux		x		
39	Coliformes fécaux	x		Ébullition	
40	Colonies atypiques	x			
41	Escherichia coli	x		Non-consommation	
42	Coliformes totaux		x		
43	Trihalométhanes totaux		x		
44	Turbidité	x			
45	Trihalométhanes totaux		x		
46	Turbidité	x			
47	Trihalométhanes totaux		x		
48	Trihalométhanes totaux		x		
49	Turbidité	x			
50	Coliformes totaux		x		
51	Colonies atypiques	x			
52	Colonies atypiques	x			
53	Coliformes totaux		x		
54	Coliformes totaux		x		
55	Coliformes totaux		x		
Total		15	28	3	14

¹ L'émission d'avis n'était pas requise pour ce type d'événements.

4.4 Déclarations à la DSP des résultats d'analyse hors norme par les laboratoires et les responsables de réseaux de distribution d'eau potable

Les laboratoires qui effectuent les analyses et les responsables des réseaux de distribution d'eau potable sont tenus, en vertu du Règlement, de déclarer les résultats d'analyse hors norme au directeur de santé publique de la région concernée. En 2008, sur les 15 événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme, 7 résultats d'analyse ont été déclarés par le laboratoire et le responsable du réseau de distribution d'eau potable (Tableau 2). On observe également que pour 8 résultats d'analyse hors norme, le laboratoire a été le seul déclarant et que, par conséquent, les responsables de réseaux de distribution d'eau potable n'avaient pas déclaré ces résultats à la DSP (Tableau 2).

Les responsables de réseaux de distribution d'eau potable ont donc déclaré les résultats d'analyse hors norme dans une proportion de 47 % des cas. Il s'agit d'une amélioration comparativement aux années précédentes où les responsables de réseaux de distribution d'eau potable avaient déclarés les résultats d'analyse hors norme dans une proportion de 14 % en 2007 et 13 % en 2006.

En 2008, il y a eu 9 événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme pour les réseaux municipaux de distribution d'eau potable alors qu'il y en a eu 6 pour les réseaux privés de distribution d'eau potable (Tableau 2). Sur les 51 réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal, 14 réseaux de distribution d'eau potable (8 réseaux municipaux et 6 réseaux privés)⁵ ont été concernés par des dépassements aux normes de qualité de l'eau potable.

Tableau 2 Nombre d'événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme selon le type de déclarant et le type de réseaux de distribution d'eau potable

<i>Déclarants</i>	<i>Réseaux privés</i>	<i>Réseaux municipaux</i>	<i>Total</i>
<i>Laboratoires</i>	5	3	8
<i>Laboratoires et responsables réseaux</i>	1	6	7
Total	6	9	15

⁵ Il est possible que pour un même réseau de distribution d'eau potable, il y ait plus d'un événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme.

5. Conclusion

Au cours de l'année 2008, 55 événements concernant la qualité de l'eau potable ont été déclarés à la DSP. De ce nombre, 15 événements ont conduit à des résultats d'analyse hors norme par rapport au Règlement en vigueur. Les 40 autres événements n'ont pas conduit à des résultats d'analyse hors norme.

Le nombre d'événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme en 2008 est du même ordre de grandeur que celui des dernières années où il y avait eu 14, 9 et 11 événements pour les années 2007, 2006 et 2005, respectivement. Toutefois, le nombre total d'événements (55) déclarés à la DSP en 2008 est légèrement plus élevé par rapport à celui des dernières années où il y avait eu 44, 40 et 48 événements pour les années 2007, 2006 et 2005. Une augmentation dans le nombre d'événements concernant les coliformes totaux et les trihalométhanes totaux dans l'eau pour lesquels la réglementation a été respectée peut expliquer cette légère hausse du nombre d'événements déclarés à la DSP.

En 2008, deux réseaux de distribution d'eau potable ont eu des résultats de présence de coliformes fécaux. Selon les responsables de distribution d'eau potable concernés, les méthodes de prélèvements des échantillons d'eau n'auraient pas été bien suivies par le personnel chargé des prélèvements. Les responsables de distribution d'eau potable sont tenus, de par la réglementation en vigueur (art. 44 et 55 du Règlement), de s'assurer de la compétence du personnel chargé du prélèvement des échantillons d'eau et du respect des méthodes de prélèvement et de conservation des échantillons exigés en vertu du Règlement (CEAEQ, 2008).

Finalement, malgré une amélioration dans le nombre de déclarations des résultats d'analyse hors norme à la DSP par les responsables de réseaux de distribution d'eau potable pour l'année 2008 comparativement aux années précédentes, on constate qu'il est encore nécessaire de faire connaître l'obligation légale de déclaration à la DSP auprès des responsables de réseaux de distribution d'eau potable.

6. Références

CEAEQ, 2008. Modes de prélèvement et de conservation des échantillons relatifs à l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage/potable/dr09-03eau_pot.pdf

Gouvernement du Québec, 2001. c. Q-2, r.18.1.1. Règlement sur la qualité de l'eau potable.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2R18_1_1.htm

BON DE COMMANDE

QUANTITÉ	TITRE DE LA PUBLICATION (version imprimée)	PRIX UNITAIRE (tous frais inclus)	TOTAL
	Bilan des interventions relatives à l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2008	5\$	
	NUMÉRO D'ISBN (version imprimée)		
	978-2-89494-834-7		

Nom

Adresse

No	Rue	App.
Ville		Code postal

Téléphone

Télécopieur

Les commandes sont payables à l'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la **Direction de santé publique de Montréal**

Veuillez retourner votre bon de commande à :

Centre de documentation
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Pour information : 514 528-2400 poste 3646

GARDER
notre monde
EN SANTÉ

